ROYAL
BAKING
POWDER
Absolutely Pure

En route pour la Klondyke.

Presse Associée.

New York, 4 février—Quarante-huit Allemands, ouvriers de New York, de Brooklyn, de Newark, de Patterson, de Hoboken et des villes voisines, sont partis pour Seattle hier soir dans un wagon spécial. Le but de leur voyage est la région de la Klondyke.

Le groupe comprend des charpentiers, des cordonniers, des brasseurs, des cuisiniers et des tailleurs. Chaque membre a versé une somme de $200 qui lui assure son transport jusqu'à Circle City et des provisions suffisantes pour neuf mois à son arrivée.

Les voyageurs ont fait leurs adieux à leurs amis dans un café de l'est de la ville. Deux mille personnes étaient rassemblées dans le voisinage.

Comme l'heure du départ approchait les membres de l'expédition se sont empilés dans trois grandes voitures de brasseur. Ils offraient un spectacle curieux, et la foule les a acclamés dans les rues.

Sur la première voiture flottaient une bannière portant une inscription. Les hommes portaient de lourds pardessus garnis de fourrure, des casquettes et des guêtres. Chacun était armé d'une carabine et d'un révolver passé dans la ceinture. Leur aspect belliqueux offrait un contraste avec leur gaîté. Dans les rues tous chantaient en allemand les refrains de la mère-patrie.

Les voyageurs sont âgés de 35 à 40 ans et paraissent très vigoureux. Leurs voix fortes résonnaient dans les rues.

L'administration de Bâton-Rouge.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Bâton-Rouge, 4 février.—Un projet que discutent depuis quelque temps les citoyens de Bâton-Rouge, le projet de remettre l'administration municipale de la ville au gouvernement de l'Etat, a pris une forme tangible aujourd'hui dans une pétition signée par presque tous les négociants et les principaux citoyens.

Cette pétition est ainsi conçue:

Ce serait d'un grand bénéfice pour la ville de Bâton-Rouge si la convention constitutionnelle établissait pour elle un système de gouvernement plaçant l'administration municipale sous le contrôle des autorités de l'Etat, un système similaire à celui du District de Colombie.

Appréciant les avantages du plan proposé et pleins de confiance dans vos talents et dans votre dévouement aux intérêts de Bâton-Rouge, nous vous prions respectueusement d'élaborer une loi tendant à l'établissement de ce système de gouvernement et d'employer vos efforts à obtenir son adoption par la convention.

—Nathan Williams, un homme de couleur, a été déclaré hier soir coupable du meurtre de W. T. Stockwell, il y a six mois, et condamné à mort.

Exécution dans l'Orégon.

Presse Associée.

Hillsboro, Kansas, 4 février—Gus. Wachtin, l'assassin de John Ledrick, a été exécuté aujourd'hui à midi.

Mutinerie.

Presse Associée.

New London, Connecticut, 4 février—Le schooner à quatre mâts «Independent» est à l'ancre au large du phare de New London.

Il attend un côtre douanier de Newport qui emmènera les membres de l'équipage. Ceux-ci se sont mutinés et sont actuellement enfermés dans une cale du navire.

A la Chambre des Représentants.

Presse Associée.

Washington, 4 février—C'était jour de lois d'intérêt particulier aujourd'hui à la Chambre des Représentants, mais par suite d'une opposition systématique la partie de l'ordre du jour concernant les rapports de la commission des réclamations n'a pas été atteinte.

La séance entière a été employée à l'adoption de dix-huit des vingt-quatre lois relatives à des pensions que la chambre avait prises favorablement en considération vendredi dernier.

Pendant la discussion d'une de ces propositions des débats intéressants sur la vente prochaine du chemin de fer du Kansas Pacific, vente fixée au 17 février, ont été précipités par M. Fleming, un démocrate de la Georgie, qui désirait, comme les membres de son parti, l'adoption d'une loi enjoignant au président d'offrir pour l'achat le montant total de la dette, principal et intérêt.

M. Powers, président de la commission du Pacifique, a maintenu que le but véritable de l'opposition était d'obliger le gouvernement à saisir la ligne et à l'exploiter.

Il a ajouté qu'on pouvait compter en toute sécurité sur l'administration qui a obtenu de l'Union Pacific chaque dollar qui lui était dû, pour protéger les intérêts de l'état dans la vente du chemin de fer du Kansas Pacific.

Au Sénat des Etats-Unis.

Presse Associée

Washington, 4 février.—Prenant la parole par une question personnelle M. Lindsay, du Kentucky, a critiqué sévèrement les mobile, de l'auteur et des promoteurs de la résolution récemment votée par la législature du Kentucky, résolution demandant sa démission de sénateur des Etats-Unis.

Après avoir défini son attitude dans la question financière le sénateur Lindsay a déclaré qu'il était le représentant du peuple du Kentucky et non l'agent de la législature, et qu'au-dessus de tout, il était un sénateur pour le peuple américain et qu'en cette qualité il remplirait ses devoirs et veterait conformément à ses convictions et à sa conscience.

Aucune affaire importante n'a été traitée.

Envoi de rennes aux Etats-Unis.

Presse Associée.

Washington, 4 février—Une dépêche envoyé d'Alten, Norwege au département de la guerre par le docteur Jackson, annonce que le vapeur "Manitoban", que le gouvernement a affrété, est parti pour New York avec 530 rennes et 87 lapons, hommes et femmes, pour les soigner et les conduire dans l'expédition de secours organisée par le gouvernement a leur arrivée dans l'Alaska.

DERNIERE HEURE.

Nouvelle protestation de l'ambassadeur White.

Presse Associée.

Berlin, Allemagne, 4 février—M. White a envoyé hier soir au baron Von Buelow, ministre des affaires étrangères, une nouvelle protestation, attendu que malgré la résolution adoptée par le Bundesrath les fruits verts américains sont exclus de partout.

Le consul des Etats-Unis à Dusseldorf a télégraphié aujourd'hui que l'embargo sur les fruits secs avait seul été levé, et qu'il y avait environ mille barils de pommes vertes retenus à la douane.

L'ambassade des Etats-Unis a été encombrée cette semaine de lettres de marchands de fruits, de courtiers et d'armateurs dont les intérêts sont lésés par le récent décret.

Plusieurs de ces correspondants ont remercié M. White pour les vigoureuses mesures qu'il a prises.

Il parait que le docteur Miquel et le baron Von Hammerstein-Loxten ont lancé le décret avec l'autorisation du cabinet prussien ou Bundesrath.

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR

Prenez des tablettes laxatives de Bromo-quinine. Tous les pharmaciens remboursent le prix d'achat si elles ne guérissent pas. 25c. Les véritables ont L. B. Q. sur chacune.

Les hommes faibles m'appartiennent

Pourquoi? Parce que j'ai consacré ma vie à l'étude de l'origine, des résultats et du traitement des **épuisements**, de la **perte des forces**, de la **faiblesse des reins, du manque de développement du corps et de la varicocèle**. Il n'y a pas cinq médecins au monde qui réunissaient mon expérience pour le traitement de ces maux. Voici ce que je dis:

Les drogues ne vous guériront pas. Elles vous stimuleront, mais ne vous seront pas des toniques. Avec ma fameuse ceinture électrique, **Electric Belt and Electro supporting Suspensory**, je promets la force virile pour les organes et le vim pour les nerfs.

Les reins faibles se fortifient en une nuit. Si vous désirez une heureuse et vigoureuse vie, une vieillesse confortable, consultez moi gratuitement ou écrivez pour que je vous envoie mon livre, gratuit, intitulé **Trois classes d'hommes** qui explique tout mon traitement. Ce livre est envoyé franco sur demande.

Dr. Theo. SANDEN,
826 Broadway, ville de New York

Les fruits verts américains sont exclus de partout.

Discours de M. Gerald Balfour.

Presse Associée.

Londres, 4 février—M. Gerald Balfour, représentant au parlement la circonscription centrale de Leeds et secrétaire en chef du lord lieutenant d'Irlande, dans un discours prononcé ce soir à Leeds a énergiquement déclaré que les rumeurs établissant que le gouvernement avait cédé à la pression d'un gouvernement quelconque, on avait abandonné la position prise dans les négociations chinoises, étaient absolument dénuées de fondement.

La "Gazette de Cologne".

Presse Associée.

Berlin, Allemagne, 4 février.—Commentant les déclarations de sénateurs et de représentants des Etats-Unis, spécialement la remarque de M. Dingley, qui a dit que le gouvernement prussien avait interdit l'importation des fruits américains dans le but de tourner les clauses du traité de commerce, la "Gazette de Cologne" dit:

Les produits des cultivateurs de fruits allemands sont généralement vendus, de sorte qu'il n'y a aucune raison de parler de l'inondation du marché allemand par les fruits américains.

Après tout, quiconque est au courant des relations de l'Allemagne sait que le prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire, ne pourrait pas, dans aucune circonstance, approuver une mesure qui aurait seulement l'apparence d'une violation intentionnelle ou d'une restriction des clauses des traités de commerce, et qu'au contraire, sa prompte déclaration du fait que le traitement du sucre importé aux Etats-Unis constituait une violation du droit de l'Allemagne au traitement de la nation la plus favorisée a été immédiatement admise par le gouvernement américain.

Explication.

Presse Associée.

Berlin, Allemagne, 4 février—Le «Reichsanzeiger» publie cet après-midi la note suivante:

Le rapport du département de l'Agriculture de Washington sur le pou à bouclier dit, de San Jose, a conduit à une enquête officielle à Berlin sur les comditions dans lesquelles les fruits américains sont importés.

Le 29 janvier, le professeur Frank a trouvé sur des poires de Californie arrivées à Hambourg de nombreux pous à bouclier vivant et se reproduisant. Ces insectes étaient identiques aux véritables insectes de San Jose.

Le professeur a conséquemment exprimé l'opinion que la culture des arbres fruitiers en Allemagne était exposée à un grave danger.

D'autres spécialistes réunis en conférence et un rapport du Bureau sanitaire impérial ont confirmé cette opinion en tous points.

De sorte que la nécessité de promptes mesures de protection était clairement démontrée.

Le «Reichsanzeiger» décrit alors le caractère nuisible extraordinaire du pou de San Jose, d'après le rapport du département de l'Agriculture de Washington et les mesures prises en Amérique, notamment dans l'Orégon et la Colombie britannique, et ajoute:

C'était conséquemment le devoir stricte du gouvernement de protéger efficacement la culture indigène contre le danger d'une maladie des fruits.

Le journal énumère ensuite les règlements adoptés et conclut en citant le phylloxéra comme un exemple du danger que présente un retard dans l'adoption de mesures de protection.

Marchés divers.

Paris, 4 février — La rente trois pour cent est cotée à 103 francs 52 1|2 centimes.

Londres, 4 février — Consolidés au comptant, 112 1|2; à terme 112 3|4.

Liverpool, 4 février — Coton spot — Demande bonne: prix plus élevé.

American middling 3 5|8d; good middling 3 13|32d; american middling 3 1|16d; low middling 3 1|16d; good ordinary 2 9|32d; ordinary 2 3|32d.

Ventes 10,000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation y compris 8,700 coton américain.

Recettes. 17,000 balles, dont 16,000 coton américain.

Futurs—calmes à l'ouverture avec pauvre demande: stables à la cloture.

American middling l. m. c., février 3 10; février et mars 3 10; mars et avril 3 11; avril et mai 3 11; mai et juin 3 12; juin et juillet 3 13; juillet et août 3 14; août et septembre 3 13; septembre et octobre 3 15; octobre et novembre 3 15; novembre et décembre 3 16.

New York, 4 février — Coton spot—calme à la cloture.

Midling uplands 5 5|16; midling gulf 6 3|16.

New York, 4 février — Futurs calmes à la cloture.

Ventes 55,900 balles.

Février 5 71; mars 5 75; avril 5 78; mai 5 82; juin 5 85; juillet 5 88; août 5 91; septembre 5 91; octobre 5 92; novembre 5 94.

Vos verres sont ils bons? Etes vous sujet à la migraine? Pourquoi ne pas consulter un spécialiste. Cela ne coûte rien.

MORITZ OPTICAL CO., Ltd.,
7 jan 1035 rue du Canal.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 5 FEVRIER 1898

Bayou Lafourche—TECHE, à 5 P M
Rivière Rouge—SUNRISE, à 5 P M
Haut du fleuve—CITY OF CAMPEN, 5 P M
Grand Lake et Bends—T.P. LEATHERS, 5 PM

L'ATHENEE LOUISIANAIS

CONCOURS DE 1897.

L'Athénée propose le sujet suivan aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année "LOUIS XIV ET SON SIECLE."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1898 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or, et un prix de $50 en espèces.

L'Athénée, s'il le juge convenable, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du candidat qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN.
P. O. Box 725.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme Mary A. McDonnell vs Richard Brainff.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 36,029. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine, MARDI, 8 février 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir

Un lot de meubles de maisons etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau

Conditions — Comptant sur les lieux.

Ed P. FOLEY
Constable de la première Court de Cité.
29 janv—fév 3 8

Succession de R. W. McClanahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 54,970—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Solomon Wolf administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
28 janv—28—fév 1 6

Succession de Mary Jane Coope.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,622—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr E. A. Rappannier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
3 fév—3 7 12 Greffier.

C. LAZARD & CO., LTD

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters

1 nov—Dim Mar Jeu Sam

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION DE FAIRE UN PLACEMENT PERMANENT ET LUCRATIF.

UN DES COINS D'AFFAIRES LES MIEUX ETABLIS DANS LE Sixième District.

Aussi les Meubles et Mobiliers.

A L'ENCAN,

JEUDI 24 FEVRIER 1898.

Dans l'affaire de la succession de Hermann Rolle.

Nos 54 278—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisions D

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, le JEUDI 24 février 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 18 janvier 1898 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île et No 23, borné par les rues Magasins, Bordeaux, Camp et Valence et designé par le No 12 sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, en date du 7 avril 1851, ancien encanteur, et mesurant trente pieds à la rue Magasins sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles; le dit lot forme l'encoignure des rues Magasins et Bordeaux et est vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1898, au taux de $25.00 par mois.

Conditions, comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1898 en sus et au de-là du prix d'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente par devant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MOBILIER.

Un certain lot de meubles de maison d'après l'inventaire sera vendu le même jour à 3 heures P. M. sur les lieux rue Magasins à l'encoignure de la rue Bordeaux.

Conditions—comptant sur les lieux.

janv 23 30—feb 6, 13, 20, 24.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 55,584 Division—Barba & Gomes, vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires de la raison sociale de Barba et Gomes, composée de Arthur Barba et Jacquin Gomes, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers et qu'une réunion de leurs dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Emile J. Barnett, notaire public, en son bureau No 323 rue Baronne en cette ville, commençant LUNDI, le 7me jour de mars 1898 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues et que Sam Sansum Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absent dans cette affaires, et que M. Arthur Lanerodie soit nommé syndic provisoire des créanciers immobiles dans cette affaires, et que des lettres lui soient émises comme tel syndic provisoire sur sa prestation de serment et fournissant caution pour la somme de Mille Dollars ainsi que le requiert la loi

Nouvelle Orléans, 1er février 1898
Signé T. C. W. ELLIS
Juge

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—2 16—mars 3

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Siméon Emanuel vs ses créanciers—No 55,496. Division A. Cour Civile de District—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Siméon Emanuel soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. F. Brewer, notaire public, en son bureau, Hennen Building, en cette ville, le 28ème jour de février 1898, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues, et que Abraham Goldberg Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Oorléans, Lne, 24 janvier 1898.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
B. F. Samuels, avocat, chambre 20, 137 rue Carondelet.
20 jan—29—fév 12 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE.

No 1934, rue Foucher,

Coin Remparts

A L'ENCAN.

Jeudi le 3 mars 1898.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE T. C. MONTGOMERY

No 52,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

PAR HECKER & SMITH, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, JEUDI 3 mars 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 18 janvier 1898 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île dégagée par le canal de ceinture, borné par les rues Erato, Annunciation, Dryades et Remparts, le dit lot mesurant 30 pieds par 90 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles, sur la rue Foucher, par une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, sur la rue Remparts, et forme l'encoignure des rues Foucher et Remparts. Le tout conformément à un plan du cadastre en date du 2 juin 1896 et du cadastre passé pardevant M. F. Nunez, notaire, 2 juin 1896.

Les améliorations consistent d'un cottage simple, retiré, de la rue ayant huit chambres, etc., avec de bonnes latrines en briques sur les deux côtés de la rue et est maintenant loué à $11 par mois.

Conditions—Une moitié au plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en 1 an, garanti par hypothèque sur le bien avec intérêts à 8 pour cent par an payable annuellement, jusqu'au paiement de son jugement, lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres charges usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1898 en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt au comptant de 20 pour cent du prix de l'enchère au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. L. Guillot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 jan—30—fev 6 13 20 27 mars 3

PAR PAUL & GURLEY

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Excellent Placement

Le Joli, Commode et Confortable COTTAGE DOUBLE,

Nos 415 et 417 rue Derbigny, près Conti.

Succession de Nicholas Stumpf

No 53,116.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR PAUL & GURLEY, Albert Baldwin, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 février 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs Numéro 629 rue Commune près Chartres, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en lieu de l'Hon. George H. Théard juge de la dite Division, maintenant absent en date du 31 décembre 1897, un lot ou parcelle de terre, composé de la succession de Nicholas Stumpf (No 53 116 du rôle de la dite Cour) il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île dégagée par le canal de ceinture, borné par les rues Erato, Annunciation, Dryades et Remparts, le dit lot mesurant 30 pieds par 90 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles, sur la rue Foucher, par une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, sur la rue Remparts, et forme l'encoignure des rues Foucher et Remparts. Le tout conformément à un plan du cadastre en date du 2 juin 1896 et du cadastre passé pardevant M. F. Nunez, notaire, 2 juin 1896.

Les améliorations consistent d'un cottage simple, retiré, de la rue ayant huit chambres, etc., avec de bonnes latrines en briques sur les deux côtés de la rue et est maintenant loué à $11 par mois.

Conditions—Une moitié au plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en 1 an, garanti par hypothèque sur le bien avec intérêts à 8 pour cent par an payable annuellement, jusqu'au paiement de son jugement, lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres charges usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1898 en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt au comptant de 20 pour cent du prix de l'enchère au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. L. Guillot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 jan—30—fev 6 13 20 27 mars 3

LOUISVILLE AND NASHVILLE SOUTHWESTERN LIMITED

Fait le trajet le plus rapide entre la Nouvelle-Orléans et New York. Pas de charge extra pour ce service. Chaque buffet en route

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

No 81 Commencé le 2 novembre 1897

LA ROCHE SANGLANTE

GRAND ROMAN INEDIT.

PAR CHARLES MÉROUVEL.

TROISIEME PARTIE.

SANS PITIE.

V

DERNIER EFFORT.

Je suis bien malheureuse... Je veux quitter au moment où j'aurais tant besoin de vous.... Il se passe d'étranges choses que je devine.... que je redoute!.... Et vous partez!....

Le baron était troublé.

Il murmura:

—Il le faut.... C'est convenu.... Mais à votre premier appel, je reviendrai....

—Vous me le promettez?

—Oui.

Elle lui prit la main et le regarda, les yeux pleins de larmes qui ne coulaient pas.

—Voyez-vous, dit-elle encore, depuis que nous sommes ici, il y a deux histoires qui me tourmentent.... celle de ma mère et de ma sœur Raymonde.... Je veux tout savoir, je le veux.... Alors.... c'est la lutte, avec mon père.... C'est à peine s'il me répond.... Je sens qu'il m'a trompée, qu'il me trompe encore! Je ne vous l'ai pas dit; je n'osais pas.... mais vous me quittez!.. Il faut bien que je parle....

—Calmez-vous!

—Oh! quel chagrin! N'avoir plus confiance, même en lui!

Elle tremblait des pieds à la tête.

Le baron lui dit vivement, avec son adresse d'autrefois:

—Calme toi!.... Lui!

Elle se leva.

Jean Redon avait froncé le sourcil.

Comprenait-il le sujet de leur entretien?

Peut-être.

Il se remit cependant aussitôt.

—Au revoir, cher ami, dit-il, en serrant les mains de son associé. J'espère que nous ne nous quittons pas pour longtemps! Jeanne, dis adieu à nos amis. Nous partons, mon enfant. Il est l'heure.

D'un élan involontaire, elle se jeta dans les bras du baron et lui dit à voix basse:

—C'est promis!....

—Oui.

—A bientôt!

—A bientôt.

Ils se séparèrent.

Une voiture attendait devant le perron.

Jean Redon et sa fille y prirent place.

Les mains se serrèrent une dernière fois et Jeanne lança un dernier regard au baron Paynel, plus éloquent que des paroles.

Alors il se retourna et demeura frappé de stupeur.

A l'une des fenêtres de l'hôtel voisin, au premier étage, une femme vêtu d'une robe de deuil qui donnait au marbre de sa chair une blancheur plus intense, se penchait sur un balcon de pierre et, haletante, les yeux rougis, elle semblait contempler encore l'endroit où la jeune fille s'était assise et qu'elle venait de quitter.

Le baron crut être le jouet d'une hallucination. Cette femme était le vivant portrait de celle dont il se séparait avec un si cruel déchirement.

De ses mains crispées sur sa poitrine, elle la comprimait comme pour y étouffer une souffrance.

Leurs regards se rencontrèrent.

Il y eut dans ceux de l'inconnue une sorte d'appel à la pitié, une demande de secours, et aussi une envie de ce bonheur dont elle avait été le témoin, alors qu'il parlait si familièrement, cœur à cœur, avec celle qui venait de partir.

Le baron, ému, sans pouvoir définir la cause de cette émotion soudaine, baissa les yeux.

Lorsqu'il les releva, la dame en noir n'était plus au balcon.

Il entendit le bruit de la fenêtre qui se fermait.

S'il avait pu voir au delà des obstacles qui le séparaient de cette apparition dont il restait frappé, il aurait aperçu Thérèse étendue sur un divan, les mains sur les yeux et sanglotant dans une explosion de douleur.

Mais les murs étaient impénétrables.

D'ailleurs à ce moment, il fut distrait par le bruit d'une seconde voiture qui se rangeait à son tour devant le perron.

Et la voix du vicomte de Bréville lui demanda:

—Eh bien! Es-tu prêt?

—On part?

—Nous n'avons que le temps d'aller à la gare.

Quelques minutes plus tard, il ne restait à l'hôtel de Bréville que le concierge.

Le vicomte et ses hôtes roulaient vers la gare Saint-Lazare, où ils prirent le train de Caen, à peu près à l'heure où l'express de Lyon emportait Jean Redon et sa fille.

Le baron Paynel était songeur.

Son fidèle Frémont, le vicomte de Bréville et sa femme, l'ancienne élève de la Légion d'Honneur, étaient seuls avec lui dans un compartiment de première.

Entre Poissy et Mantes, le vicomte s'aperçut de l'état d'esprit de son ami.

Le baron Paynel n'était pas à la conversation; il répondait par des monosyllabes aux questions qu'on lui posait.

—Qu'est-ce que tu as? lui demanda-t-il.

—Moi!

—A quoi penses-tu?

Le baron répondit:

—A un problème qui se pose à ma faible intelligence et que je te soumets.

—Voyons.

—Connais-tu bien l'histoire de Jean Redon?

—Sur quel point?

—Lors de son premier voyage avec toi en Amérique, qu'est ce qu'il t'a dit?

Le vicomte chercha dans sa mémoire.

L'autre insista.

—Rappelle-toi.... au sujet des causes de son départ de France.... On ne s'expatrie pas sans une raison grave.... Moi, j'avais la mienne.... J'étais ruiné, sans le sous.... Frémont, que voilà, en avait une autre.... son amitié pour moi.... Mais Jean Redon, pourquoi émigrait-il?

—Ah! j'y suis, fit le vicomte. A cause d'un grand chagrin, une perte qu'il avait faite, celle d'une femme qu'il adorait.

—Elle était morte?

—Sans doute.... C'est du moins ce que j'aurai compris....

—Il ne t'a pas donné de détails?

—Je ne crois pas?.... J'ai toujours pensé qu'il était veuf....

—C'est bizarre!

—Pourquoi?

—Une idée qui m'est venue!...

—Quand?

—Tout à l'heure.... dans ton jardin!...

—Cependant... objecta le vicomte.

—On peut perdre une femme sans qu'elle meure....

—Comment ça?

—Si elle nous quitte par exemple, ou si nous la quittons nous mêmes.... En un mot, par suite d'une séparation d'un divorce!....

—Redon nous l'aurait dit.

—Pas sûr.. Sur certains points, il était très fermé. D'ailleurs nous aussi nous l'avons toujours cru veuf....

—Il le disait, affirma Frémont, pas souvent, mais enfin quelquefois....

—Eh bien! ma conviction, déclara le baron, c'est qu'il ne l'est pas.

—Tu supposerais?....

—Absolument.

—Et c'est à Paris que cette idée extraordinaire t'est venue!

—Deux minutes avant notre départ....

—Comment ça?

—En apercevant à une fenêtre de l'hôtel voisin du tien une femme....

—Quelle femme?....

—Adorablement belle....

—Son nom?

—Connais pas.

Quel âge?

—La trentaine ou quelque chose de plus....

—Quel rapport peut-elle avoir avec ton associé?

—Je ne sais pas si elle a quelque rapport avec lui, mais elle doit en avoir un avec sa fille....

—Pourquoi?

—Parce qu'elles se ressemblent d'une façon saisissante.

—C'est un conte à dormir debout, dit M. de Bréville. Rien de plus vague que ces prétendues ressemblances.

—Et il y avait encore autre chose.... ajouta le baron.

—Quoi donc?

—L'attitude de cette femme, ses yeux noyés, sa douleur.... je ne sais quoi enfin dont j'ai été frappé.... remué.... moi qui suis blasé sur tant de sensations.

Madame de Bréville avait sur les lèvres l'énigmatique sourire par lequel on indique qu'on